

Le Cercle des Acteurs du VTT

“ L’Avenir du VTT en France ”

Synthèse de la 1^{ère} Rencontre

8 octobre 2010 - Espace V.I.P. Roc d’Azur

L’Avenir du VTT en France méritait d’être discuté par l’ensemble des acteurs du VTT. Si le VTT représente une réelle économie, certains dangers pèsent sur la pratique. Chacun des acteurs est concerné et peut agir à son niveau comme moteur pour l’intérêt de l’activité.

Mountain Bikers Foundation avait donc invité à l’occasion du Roc d’Azur, de nombreuses personnalités aux profils très différents, ce qui a apporté de nombreux points de vue de grand intérêt. M.B.F. souhaite à cette occasion se placer à l’écoute des acteurs majeurs du secteur afin de développer ses actions d’intérêt général.

En préambule, l’intervention de Frederi MICHEL, avocat au Barreau de Marseille et conseil juridique de MBF, sur quelques cas juridiques, a permis d’identifier la **problématique majeure pour l’avenir du VTT : la diminution de l’offre de sentiers par des interdictions issue de deux types de perception par les décideurs locaux :**

- le VTT perçu comme un danger : le propriétaire ou la collectivité souhaite se prémunir de la responsabilité de l’activité sur sa propriété.
- le VTT perçu comme nuisance : le propriétaire ou la collectivité souhaite conserver, sanctuariser sa propriété.

Il a alors mis l’accent sur quelques points juridiques majeurs :

- Certains textes réglementaires sont illégaux car ils ne rentrent pas dans les pouvoirs de police de l’autorité compétante (ex : protection de l’environnement pour un Maire...).
- Un flou juridique entoure la pratique du VTT et permet une communication sur l’interdiction, ne reposant bien souvent sur aucune base légale.
- Une personne publique n’a pas obligation d’exposer ses motivations pour réglementer l’accès à des espaces protégés mais il existe un devoir d’équilibre quand une décision est prise pour restreindre une liberté fondamentale (dont la liberté de circuler...).

A la suite de cela, quatre grandes thématiques ont été débattues : le statut de véhicule du VTT, l’impact écologique supposé de la pratique, l’impact social indéniable de la pratique et le besoin de peser dans les décisions.

1. Le Statut de véhicule du VTT : le flou juridique

Le VTT est aujourd’hui reconnu comme un véhicule par la Loi française, constituant un des principaux enjeux des interdictions frappant la Liberté de circuler à VTT. En effet, les règles du Code de la Route et du Code Forestier, calqué sur le premier, sont restrictives. **Le Code de l’Environnement ou le Code du Sport reconnaissent quant à eux le statut de véhicule non motorisé**, bien plus favorable à la pratique. L’arrivée des moteurs électriques sur les vélos pourrait même rajouter une menace sur l’avenir du VTT sur les chemins, pour certains. L’enjeu est clair : le moteur rend, sans équivoque, honneur au statut de véhicule. Comment les autorités jugeront-elles la pratique motorisée ? Heureusement l’arrivée des vélos à assistance électrique a obligé l’Europe à se positionner. Au delà de 250W le VAE est assimilé à un véhicule à moteur. La Loi française reconnaît aussi une limite de vitesse : en dessous de 25km/h, c’est un vélo, sans obligation de mettre un casque. Pour clore le sujet, il est rappelé le concept nord-américain du « Human Power » : tout véhicule ou engin qui avance à énergie humaine constitue un statut à part entière.

Pour certains, il paraît alors opportun de s’attaquer au plus vite à

« Au niveau économique, il y a quelque chose derrière le VTT. A nous tous d’être moteurs pour le bon développement de cette activité. » Benoît ROY, Directeur Rod d’Azur



« Il faut se confronter aux problèmes actuels et tenter de les régler. C'est le pourquoi de Mountain Bikers Foundation. Il faut créer un lobby fort ! » Frederic GLO, directeur Tribe Sport Group



« Notre discours à besoin d'être ciblé, d'être cadré pour que, à l'avenir, on ne soit plus dans un flou artistique en terme de législation » Fabien BAREL, champion du Monde de Descente



« Pour les lobbys environnementaux, toutes les raisons sont bonnes pour demander l’interdiction du VTT. A nous de créer un lobby du VTT pour établir un contre poids et dialoguer avant les décisions. » Bertrand RABATEL, président Mountain Bikers Foundation



ce statut de véhicule en saisissant le Législateur. Mais il paraît très délicat, et difficilement réalisable, de toucher au statut du vélo. Cela pourrait alors entraîner des réactions en chaîne qui peuvent très bien nous être défavorables et restreindre la liberté fondamentale de circuler à vélo dont nous bénéficiions.

Car, si on lui enlève le statut de véhicule, quel statut aura le vélo ? D'autant qu'il n'est pas souhaitable de séparer VTT & Vélo et qu'il n'est pas envisageable d'enlever le vélo de la circulation.



« La Collectivité entretient les routes pour les flux qu'elles accueillent. Il faut que les pouvoirs publics prennent conscience de l'intérêt général qui consiste à entretenir aussi les chemins »
Julien REBUFFET, membre fondateur MBF

2. VTT et impact environnemental : le besoin de chiffres pour s'affirmer

Le flou subsiste également sur ce thème : certaines collectivités et gestionnaires perçoivent le VTT comme une nuisance pour le patrimoine de chemins. Pour d'autres, au contraire, le VTT participe à l'entretien des chemins voire rouvre des sentiers du patrimoine disparus. **Pour rationaliser le tout, il manque une étude d'impact (plus exactement appelée scientifiquement «étude d'incidences») pour le VTT.**

Mountain Bikers Foundation a élaboré une proposition au GIP des Calanques pour mettre en place ce type d'étude en collaboration directe avec l'Etat. Au sujet de l'impact, il est nécessaire de bien distinguer impact à court terme et à long terme : quelques vététistes dans la Nature ont un léger impact à court terme (dans l'absolu, pieds nus, un être humain a un impact, un animal a un impact...) mais à long terme, on forge des personnalités qui connaissent la Nature, la respectent.

D'autre part, **la fonction du chemin est de recueillir les flux. Et effectivement, Le VTT ne sort jamais du chemin (sauf épiphénomènes)**. De même que les routes sont entretenues pour les flux qu'elles accueillent, il faut aussi que les chemins soient entretenus (Chamonix, par exemple s'est doté d'un équipe d'une vingtaine de personnes spécialement dédiées à l'entretien de l'ensemble du réseau communal).



« Il faut lancer une pétition nationale relayée par nous, médias, pour faire changer ce statut. Quand chacun des députés auront reçus x courriers sur le sujet, ça passera devant le Législateur. »

Benjamin LACOSTE, rédacteur en chef Vélo Tout Terrain

La problématique du réseau de chemin est enfin de savoir si l'on veut créer des chemins spécialement dédiés au VTT ou aux sports de nature, ou au contraire si on défend un accès à l'ensemble des chemins, hormis quelques sites précis, limités ? Pour MBF, la création d'un réseau dédié au VTT est utopique, voire engendrerait une ségrégation & un parage non souhaitable. Aussi, la position est claire : il faut chercher la cohabitation pour acquérir la liberté de circuler. De plus, parquer le VTT, c'est concentrer les flux, et aller vers l'érosion alors que les diffuser, c'est permettre à la Nature de s'autorégénérer. Pour certains, c'est malheureusement la politique actuelle des gestionnaires d'espaces naturels : le réseau de chemins s'effondre en volume dans le but de canaliser les pratiques. Ces gestionnaires n'hésitant pas à ouvrir de grandes pistes pour les besoins de leurs activités : si cela est avéré, il ne s'agit pas d'une gestion durable et juste.



« C'est un argument à réellement mettre en avant dans le cadre de notre action : le VTT permet la conservation des chemins qui ont été créés et qu'on laisse dépérir aujourd'hui » George EDWARDS, Directeur de UCC, Avalanche Cup

« On est tous piétons un jour. Que ce passe-t-il si un cheval vous arrive au galop dessus ? Vous avez peur. Pour le VTT, c'est la même chose : finalement très peu de monde n'arrive à comprendre et donc anticiper notre comportement » Emmanuel HUBER, entraîneur Equipe de France VTT DH



« Le problème des traces laissées par le VTT est le réel problème. L'érosion en est une elle est infime, la pollution aussi. Non, le plus gros problème ce sont les constructions illégales qui sont autant d'arguments données à nos opposants. » Lionel MACCALUSO, directeur Canyon Events - Raids OffRoad

« Pour améliorer la cohabitation, il est indispensable de faire de l'information. Cela se fait peu mais dans les secteurs tests, notamment le Beaufortin, où nous travaillons. La cohabitation est bien meilleure et le respect des recommandations aussi. » Yohan VACHETTE, directeur Bike Solutions



3. VTT et impact social : une nécessaire remise en cause à faire en interne !

Pour le Grand Public, il y a globalement peu de problèmes de cohabitation avec le VTT, jusqu'au jour où... une situation à problème est rencontrée. **Certaines formes d'aménagement (northshore sauvage, champs de dirt sauvage...) très liées à des comportements radicaux constituent des formes d'appropriation du terrain qui sont intolérables pour la société. Ces aménagements engendrent des réactions aussi extrêmes des propriétaires ou gestionnaires des lieux qui, en prenant connaissance de l'aménagement sauvage, se disent : « le VTT est un Problème ! ».** Il semble alors que ce problème doit être réglé en interne, qu'il ne faut pas attendre et laisser faire la société ou le législateur. L'action éducative est ici primordiale.

De plus, l'Observatoire de l'accidentologie du VTT en Montagne indique qu'il n'y a aucune collision piéton-VTT. Il serait d'une grande

utilité de réaliser la même étude en zone de plaine et notamment en région parisienne où les forêts sont très fréquentées. **Il ressort néanmoins que le comportement du vététiste est là aussi pointé du doigt dans les problématiques de cohabitation avec le VTT** : le vététiste, en descente, fait peur au randonneur, d'autant plus que le VTT ne fait pas de bruit.

C'est donc plutôt sur sa capacité à être rassurant ou au contraire arrogant, qui fera que le VTT gagnera ou non la confiance des autres. Et c'est d'autant plus le cas en montagne où **son équipement de sécurité (casque intégral, coudières, protège-tibias, veste-plastron...)** fait percevoir le vététiste comme anti-naturel et arrogant.

Enfin, les aménageurs présents nous informent de l'importance à accorder à l'information, la prévention. Rien n'est fait actuellement et pour eux, sur les rares secteurs où une vraie information est dispensée, la cohabitation se passe mieux, c'est une vraie réussite pour le respect entre pratiques, des recommandations et de la réglementation. C'est la responsabilisation.

Quoiqu'il en soit, il est rappelé que le conflit d'usage est un problème sans fin car c'est une querelle de légitimité : **chacun se croyant plus légitime et voulant s'approprier l'espace au détriment des autres, y compris à l'intérieur même des pratiques. Il s'agit plus d'un problème d'éducation et de partage de l'espace qu'un réel problème inhérent au VTT, bien que cette pratique risque d'en souffrir à l'avenir.**

4. Besoin d'un lobby actif : être présent auprès des décideurs pour affirmer la pratique

C'est donc pour se protéger de ces conflits d'usages et de notre vulnérabilité à cet égard que nous devons souder les liens du VTT. Toutes les raisons sont bonnes pour des opposants d'actionner les leviers pour interdire le VTT. Dès qu'un groupe lobbyiste ne veut pas partager l'espace, il est très facile, grâce aux zones de flous, à la vulnérabilité de notre pratique et sa jeunesse (dernier arrivant) de motiver un besoin d'interdiction auprès des élus locaux.

De notre côté, à nous de créer un lobby fort, de nous organiser, pour contrebalancer ces idées car nous avons en main tous les éléments pour le faire !

Il est donc indispensable d'avoir des représentants du VTT dans tout un éventail d'organes de décision (exemples, les PDIPR, les CDESI...) Souvent, toutes les autres organisations y sont présentes : environnementalistes, chasse, randonnée pédestre, etc... Mais aucun vététiste ! Certains pensent que l'échelle « discipline » n'est pas la bonne et que c'est au niveau des sports de Nature en général qu'il faut agir. Ce travail permet de produire du chiffre pour prouver l'impact très faible voire positif du VTT sur les espaces et territoires. Ce travail est important afin de contrer un lobbying naturaliste existant très souvent campé sur des positions très conservatrices et dépassant toute argumentation rationnelle. Le problème actuel est simplement d'affirmer le droit à circuler sur un chemin.

Une conclusion, des pistes de développement : ce que nous avons retenu !

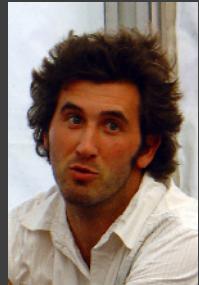
Avant tout changement du statut, il faut affirmer notre pratique, savoir la faire accepter tout en communiquant aussi auprès des autres usagers pour nous faire accepter.

Une étude certifiée, sur l'impact environnemental supposé, est une



« Qu'est ce qu'on représente en dehors ? Pour le public, le vététiste c'est un gars habillé en Dark Vador qui descend comme un taré les chemins. Les gens ne nous comprennent pas car ils ne nous connaissent pas ! Il faut changer cette image ! » Vincent RANCHOUX, redacteur en chef VTT Mag

« En montagne, la problématique de la cohabitation est moindre car il y a une signalétique particulière avec un parquage des piétons et des VTT obligatoire pour apaiser ce secteur particulier » Antoine GODDE, directeur Mountain Concept



« Le panneau B0, c'est bien le panneau contre lequel il faut se battre et toujours exiger un B7, avec le maintien de «l'exception vélo» en permanence ! » Christophe MEURICE, rédacteur en chef O2 Bikers

« Les collectivités locales prennent conscience de l'intérêt à développer le VTT, sport de masse. La Fédé a développé ce système de sites VTT en réponse, mais il faut faire attention en effet à ce que ça ne soit pas un motif de ségrégation de la pratique. » Joachim LOMBARD, responsable du programme Sites VTT-FFC



« Il faut bien différencier le long et le court terme : dans l'absolu, même pieds nus on a un impact, mais à long terme on aura une société ouverte sur la Nature et respectueuse et donc un impact positif. » Frederi MICHEL, avocat au barreau de Marseille, avocat MBF.

« Il existe au niveau local : les CDESI et les PDIPR où aucun vététiste ni sportif de nature ne représente les intérêts du secteur. Nous devons juste affirmer notre droit à être sur les chemins. Au delà, il faut un vaste lobby représentant les Sports Nature » Eric BOUCHET, directeur Cabinet Alterespaces



première étape indispensable au travail de lobbying. Il en existe déjà de très favorables en Amérique du Nord et au contraire de très défavorables en France. Une étude d'impact est très compliquée et lourde à mettre en place techniquement et donc financièrement. Il faut en effet une étude reconnue par la communauté scientifique et généralisable à plusieurs types de situations.

Le comportement du pratiquant est à faire évoluer. Une minorité de pratiquants stigmatise la pratique en laissant des traces (northshore, déchets, érosion, mais aussi morale avec manque de courtoisie et peur engendrée). **Ici, nous avons tous un rôle à jouer en tant qu'acteurs incontournables dans le milieu, par exemple : pédagogie auprès de nos clients, licenciés, presse et communication soft, pilotes pros au comportement exemplaire hors course...** Nous devons arriver à développer cette communication « soft » pour se faire connaître du grand public : s'il y a 7 millions de pratiquants, c'est quand même 50 millions qui ne connaissent pas ou mal l'activité.

Une étude sur le poids économique du VTT est aussi indispensable, associée à une étude d'image du VTT : qui & que sommes-nous pour le grand public ? Le Ministère des Sports y travaille mais il faudrait proposer une assistance dans le développement de cette étude. Les sites VTT de la FFC sont en essor car toutes les collectivités sont bien conscientes de l'intérêt à développer les sports de Nature sur leur territoire : le vélo est un sport de masse.

Le risque ultime : la sanctuarisation de la nature et la ségrégation des pratiques. Pour éviter cela, nous avons besoin d'organisation, de dialoguer avec les autres et créer une vraie force d'argumentation pour le VTT. Nous ne devons pas nous restreindre au monde du vélo et créer des liens avec les autres organisations pour défendre les sports de nature en général sur la base de notre état d'esprit commun.



« Vu de notre fenêtre il faut qu'on puisse continuer à rouler mais vu de celle des autres, le VTT n'a même plus à exister ! Et alors, quand on parle pratiques industrielles, comme certaines formes de chasse ou exploitation forestière, on n'est plus dans la même négociation. » Mickaël GEORGES, directeur Matsport, chronométrage Tour de France

« Plus on aura de sentiers adaptés à la demande et au niveau moyen des français dans leur ensemble, plus on fera mordre de monde à notre loisir et moins on aura de problème sur les autres pistes moins intéressantes » Christophe JOBIC, rédacteur en chef de Velo Vert



« Est-ce que l'arrivée des moteurs électriques sur les vélo ne constitue pas la menace principale en ces temps de flou juridique ? Etant assimilés aux motorisés, on peut être sûrs que l'argument sortira tôt ou tard. » Laurent BELLUARD, rédacteur en chef Big Bike

M.B.F. vous donne rendez-vous sur le Roc 2011 pour la seconde rencontre du Cercle des Acteurs du VTT !

Mountain Bikers Foundation remercie pour leur participation à cette première rencontre : Fabien BAREL (champion du Monde de VTT DH), Laurent BELLUARD (rédacteur en chef de Big Bike), Yvan BONIN (MBF), Eric BOUCHET (directeur Alterespaces), Maxime BRUNAND (Mavic), Gilles CHAUDESAIGUES (responsable VTT - UCPA), Anne-Caroline CHAUSSON (championne du Monde et Olympique VTT et BMX), Sébastien CHAUVET (directeur Ayton Concept), Gilles DA SILVA (responsable MBF), Anthony DIANA (Mavic), George EDWARDS (directeur UCC-Avalanche Cup), Franck FILBIEN (Conseil Administration FFC, spécialiste VTT), Pascal GAUDIN (Directeur Vélorizons), Michael GEORGES (Directeur Matsports, chronométrage Tour de France), Frédéric GLO (directeur Tribe Sport Group), Antoine GODDE (directeur Mountain Concept), Emanuel HUBER (entraîneur Equipe de France VTT DH), Christophe JOBIC (rédacteur en chef Vélo Vert), Sabrina JONNIER (championne du Monde VTT), Benjamin LACOSTE (rédacteur en chef Vélo Tout Terrain), Yannick LE MOING (responsable France Trek Bicycle), Joachim LOMBARD (responsable Sites VTT-FFC), Lionel MACALUSO (directeur Canyon Events-Raid Offroad), Christophe MEURICE (rédacteur en chef O2 Bikers), Frédéric MICHEL (avocat au Barreau de Marseille, avocat MBF), David MOREAU (responsable technique VTT-FFC), Samuel POUGNIER (MCF), Alain PRADIER (C.A. FFC Président Comité Bourgogne), Bertrand RABATEL (Président MBF), Vincent RANCHOUX (rédacteur en chef VTT Mag), Julien REBUFET (membre fondateur MBF), Benoit ROY (directeur Roc d'Azur - Sportys), Yohan VACHETTE (Bike Solutions).

Ces rencontres n'auraient pu voir le jour sans eux. Merci à tous nos soutiens :

